

## IDENTIFICATION DU GAL

Nom du GAL : ***GAL DU PAYS DE LA DEODATIE***  
Région : ***Lorraine***  
Code GAL : ***FR-LO06***  
Thème fédérateur : ***valorisation des ressources naturelles et culturelles***  
Date de signature de la convention : ***10 janvier 2003***  
Type de convention : ***bipartite***

## COMITE DE PROGRAMMATION

Nombre de membres (titulaires) : ***25***  
Nombre de représentants privés (titulaires) : ***13***  
Nombre de femmes (titulaires) : ***5***  
Nombre de personne de moins de 25 ans (titulaires) : ***0***  
Présence de représentants d'organismes environnementaux (association de protection de la nature, conservatoire des espaces naturels, PNR, PN) : ***NON (mais le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges est présent au comité technique ainsi qu'aux commissions).***

### OBSERVATIONS CONCERNANT LES REUNIONS DU COMITE DE PROGRAMMATION

- ↳ Mode de fonctionnement :
  - ⇒ Nombre de comités de programmation : ***3***
  - ⇒ Fréquence des comités : ***trimestriel (environ)***
  - ⇒ Modalités de présentation des dossiers : ***fiches d'instruction PRESAGE***
- ↳ Difficultés rencontrées (quorum, débats, appropriation des règles communes...)
  - ⇒ Sélection des projets (manque une grille de sélection)

## VOLET I

**Montants programmés au 31/12/03 en euros:**  
Coût total: ***1 147 312.45 euros***  
Montant FEOGA-O sollicité sur projets en cours: ***360 951.81 euros***  
*Fonds publics nationaux:* ***539 572.94 euros***  
*Fonds privés:* ***238 671.75 euros***  
*Nombre d'opérations concernées:* ***42***

**Montants dépensés au 31/12/03 en euros:**  
*Coût total:* ***196 907.579 euros***  
*Montant FEOGA-O:* ***18 489.55 euros***  
*Fonds publics nationaux:* ***18 486 euros***  
*Fonds privés:* ***/***  
*Nombre d'opérations concernées:* ***2***

Montant FEOGA payé au bénéficiaires ultimes au 31/12/2003 : **18 489.55 euros**

Nombre de bénéficiaires concernés : **1 (le même pour deux dossiers)**

⇒ Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie Dossier n°1 Animation Leader+

⇒ Syndicat Mixte du Pays de la Déodatie Dossier n°2 Gestion Leader+

Dossiers dérogatoires (règle 12 du règlement 1685/00) : 1

⇒ mais inéligible du fait des décisions d'attribution de subvention antérieures à la date du 19 juillet 2000, donc refusé par le comité de programmation.

### OBSERVATIONS RELATIVES A LA PROGRAMMATION

INTITULE DE LA SOUS-MESURE (FICHE ACTION)	NOMBRE DE DOSSIERS ACCEPTÉ EN 2003
1- Etudes et inventaires renforçant les connaissances sur les ressources naturelles et culturelles du territoire	6
2- Former les acteurs locaux à la valorisation des ressources naturelles et culturelles	1
3- Préserver et valoriser durablement le milieu naturel	4
4- Renforcer l'identité du territoire par la valorisation du patrimoine local	17
5- Soutenir l'émergence de nouveaux produits/ nouvelles activités de qualité et de découverte valorisant l'identité du territoire	9
6- Valorisation des ressources économiques locales en lien avec les ressources naturelles et culturelles.	3
<b>Assistance technique :</b>	1
7- Action animation du programme	1
8- Action gestion du programme	0
9- Action évaluation du programme	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>

↳ Voir tableau détaillé en annexe 1.

Libellé de l'indicateur	Unité	Prévision	Réel
Projets accompagnés	Nombre	50	70 (dont 63 ont un dossier enregistré)
Projets instruits	Nombre	50	59
Opération programmée	Nombre	50	42

## OBSERVATIONS RELATIVES AU PAIEMENT

↳ Voir tableau « suivi physique et financier » en annexe 2.

## AUTRES ELEMENTS RELATIFS A L'AVANCEMENT DU PROGRAMME LEADER+

### ■ Démarches engagées au titre de l'évaluation :

Les animateurs des GAL de Lorraine se sont réunis en début d'année 2003 afin d'évoquer l'évaluation.

Le GAL du Pays de la Déodatie a consulté deux bureaux d'études :  
 IL2E (Institut Lorrain d'Études et d'Évaluation des politiques publiques) de Metz  
 Cabinet CUCHOT-MORINEAUX de Lyon

Ces deux bureaux d'études ont reçu à minima la fiche action « évaluation » du programme Leader+ et ont tout deux rencontré l'animateur Leader+:

- Présentation du territoire
- Attentes du GAL en terme d'évaluation

Lors du comité de programmation n°3 du 6 novembre 2003, les deux bureaux d'études sont venus présenter leur proposition en matière d'évaluation.

Le 26 novembre 2003, le comité syndical du Pays de la Déodatie a validé par délibération la décision du Comité de Programmation de retenir le cabinet CUCHOT-MORINEAUX, à travers la personne de Jean-Luc MORINEAUX, pour mener l'évaluation du programme Leader+.

### ■ Actions d'information et de publicité:

Plusieurs actions d'information ont été menées:

- Plusieurs courriers d'information envoyés aux collectivités qui diffusent l'information
- Articles de presse
- Réunions d'information aux agents de développement du territoire (= relais de l'information)
- Stand d'information lors des Universités de Pays d'avril 2003

- Plaquette de communication devait sortir fin 2003, elle sortira finalement courant du 1er semestre 2004.

## ■ Volet 2:coopération

Lors des comités de programmation, les membres ont été plusieurs fois sensibilisés aux enjeux liés à la mise en place de projet de coopération dans le cadre de Leader+.  
Ainsi, après sollicitation, un comité de pilotage s'est constitué fin d'année 2003.  
Une première réunion de ce comité devrait avoir lieu courant mars 2004.

*Fait à Saint Dié des Vosges, le 20 avril 2004.*

*Claude JACQUOT*

*Le Président du GAL du Pays de la Déodatie*

## ANNEXES :

- Annexe 1 : tableau récapitulatif des dossiers programmés en 2003.
- Annexe 2 : tableau « suivi physique et financier » par fiche action